

**CHEF DE DIVISION - PLANIFICATION, RÉGLEMENTATION ET PATRIMOINE**

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE

POSTE PERMANENT

**NUMÉRO DE  
CONCOURS**

CADRR-027-2025

**DÉFIS  
PROPOSÉS**

Rejoignez notre équipe dynamique en tant que chef de division et devenez le moteur de notre transformation! En occupant ce rôle, vous serez au coeur de l'action, responsable de la planification, de l'organisation et de la direction des activités liées à la réglementation urbanistique, aux responsabilités de la MRC en aménagement du territoire, ainsi qu'au patrimoine bâti de la Ville de Sherbrooke. Vous aurez l'opportunité d'influencer l'avenir de notre communauté en participant activement à l'élaboration et à l'application des politiques et des plans d'action. En collaboration avec divers intervenants municipaux, vous contribuerez à l'amélioration continue de nos pratiques. Relevez ce défi passionnant et participez à façonner l'avenir de notre communauté!

En tant que chef de division, vous serez responsable de planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités liées à :

- L'application des documents de planification du territoire;
- L'élaboration des outils réglementaires;
- La gestion des obligations et compétences liées à la municipalité régionale de comté (MRC);
- La gestion des dossiers et projets associés au patrimoine immobilier.

Vous dirigerez et mobiliserez une équipe d'une douzaine de personnes composée de quatre chargés de projet, quatre professionnels, un technicien et trois secrétaires.

**NOTRE OFFRE**

Des conditions très intéressantes vous sont offertes :

- Un poste permanent;
- Un salaire annuel se situant entre 99 239\$ et 138 718\$;
- Des vacances pouvant aller jusqu'à 7 semaines par année, selon l'expérience;
- Des congés pendant la période des fêtes;
- Un horaire flexible;
- Un programme d'avantages sociaux;
- L'adhésion à un régime de retraite à prestations déterminées;
- Le transport en commun gratuit avec la Société de transport de Sherbrooke (programme Boulobus).

Sans oublier que de travailler à Sherbrooke, c'est jouir des avantages de la vie urbaine tout en étant entouré de verdure, de montagnes et d'eau.

**PROFIL  
RECHERCHÉ**

Vous possédez une bonne connaissance des règles et des lois en matière d'urbanisme et de développement du territoire et vous êtes capable de proposer une vision organisationnelle des opérations.

Vous avez des études en urbanisme et êtes membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Vous possédez minimalement 5 ans d'expérience pertinente en urbanisme et en gestion d'équipes.

**COMPÉTENCES  
RECHERCHÉES**

Vous êtes habile en communication interpersonnelle et organisationnelle, vous avez de la facilité à travailler en équipe, vous avez un bon sens de l'environnement, une bonne sensibilité politique ainsi qu'une approche orientée vers la clientèle.

À titre de gestionnaire, vous constituez des équipes performantes, êtes habile à les développer ainsi qu'à les accompagner dans le changement. Vous savez également faire preuve de courage managérial lorsque la situation le requiert.

Vous maîtrisez l'art de planifier, organiser, diriger et contrôler les activités dont vous êtes responsable et êtes orienté vers les résultats. On vous reconnaît par vos habiletés en résolution de problèmes, votre capacité d'adaptation et votre intelligence émotionnelle.

On vous décrit comme un gestionnaire aguerri et un leader mobilisateur? Vous avez le goût de relever des défis? On veut vous rencontrer!

**POSTULER**

Postulez d'ici le 23 mars 2025, 23 h 59

Cet emploi vous intéresse? Visitez le [sherbrooke.ca/emplois](http://sherbrooke.ca/emplois) dans la section « Emplois disponibles » pour accéder au portail de recrutement.

Vous êtes sur le portail et vous voulez postuler? Cliquez sur le bouton « Postuler » en haut à gauche de votre écran.

Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.